

Slalom Régional de RUELLE

*Samedi 6 juin 2015 (Challenge Jeunes 16 EGALIS)
Dimanche 7 juin 2015 (Régional à partir de benjamins)*

Le club de Canoë kayak de Ruelle et la commission régionale slalom sont heureux de vous convier au sélectif régional de slalom le 7 juin 2015. Cette compétition est ouverte à tous les minimes. Cette compétition est ouverte aux benjamins faisant partis de l'équipe jeune régionale.

Organisation : Ruelle Canoë Kayak

- R1 : DUFOUR THIBAUT (csa-ruelle.canoe@laposte.net / 06 88 15 28 28)
- Juge-arbitre : BRUNEAU NIQUET Sandie
- Responsable des juges : CHAUVIN Christine
- Gestionnaires informatiques : à définir
- Traceurs : DUFOUR Thibault / CANALI Armelle

Lieu :

- Bassin des Seguin au club de Ruelle sur Touvre
- Parking le long du chemin

Informations :

- Compétition ouverte à tous les licenciés FFCK
- Invités : jeunes sur liste régionale seulement
- Buvette sur place

Inscriptions :

- Frais d'inscriptions 4€/embarcation inscrite à partir de la catégorie cadet
- Chèques à l'ordre du **CSAR CANOE**
- Inscriptions obligatoires sur le site fédéral : <http://classement-slalom.ffck.org/inscriptions/> - **Avant lundi 1/06/2015**
- RAPPEL => Un juge de porte à partir de 3 compétiteurs, 2 juges à partir de 12. Pénalité de 100 euros par juge manquant sur chaque course. **MERCI DE VENIR AVEC DES JUGES QUALIFIES !**

Renseignements :

- Site internet : www.crpcck.fr
- DUFOUR THIBAUT (csa-ruelle.canoe@laposte.net / 06 88 15 28 28)

Programme :

- **Samedi 6 juin 2015 : Challenge Départemental Egalis (de poussin à minimes) => VOIR INVITATION SPECIFIQUE POUR INSCRIPTIONS EGALIS**
9h00 à 11h00 : entraînement libre / 11h00 : 1er départ / 14h30 : 2ème départ
- **Dimanche 7 juin 2015 : REGIONAL SLALOM A PARTIR DE MINIMES**
 - 8h30-9h00 : Confirmation des inscriptions et remise des dossards
 - 9h30 : Course 1
 - 13h30 : Course 2
 - 16h30 : Fin des courses

Horaires sous réserve du nombre de participants
Ordre catégories : 0/ Invités 1/ Minimes 2/ C2H 3/ C1D 4/ K1H 5/ K1D 6/ C2D 7/ C1H 8/ C2M (à confirmer).

Renseignements :

- Le règlement fédéral sera appliqué.
- Chaque club est prié d'inscrire au moins un juge de portes pour 3 embarcations